

- Financement de Thèses en Doctorat à l'Université Rennes 2 -

FINANCEMENT DE DOCTORATS A L'UNIVERSITE RENNES 2				
Nom du Financement et Organisme qui le distribue	Montant du Financement	Epoque de Candidature	Conditions de candidature	A noter
Contrat Doctoral	1684..93€ brut par mois pour trois ans (evolution en fonction des augmentations des fonctionnaires)	Février : formulation des projets de thèse auprès des directeurs des unités de recherche qui les déposent auprès de l'Ecole Doctorale Mai-Juin : candidature officielle des étudiants sur les sujets déposés en février	Disciplines Concernées : toutes disciplines Diplômes : Master ou équivalence. Age : aucune condition d'âge Soutenance : Chaque année le Conseil de l'Ecole Doctorale fixe une date limite pour la soutenance de son mémoire de Master 2.	Le fait d'obtenir un contrat doctoral du Ministère de la Recherche permet de se voir offrir un complément de service : - d'enseignement (64h) - de valorisation de la recherche, de diffusion de l'information scientifique, ou de conseils en entreprise pour 32 jours.
Contrat doctoral- sujets Fléchés (IDA, Coopération internationale)	Idem	Dépôt des projets en février sur le site du ministère. Le projet doit entrer dans une thématique définie par le Ministère Choix des dossiers fait par le ministère Réponse en juin Candidat choisi par l'Unité de recherche après entretien	IDEM	IDEM
Contrat doctoral financé par La Région Bretagne	1727€ brut par mois pour trois ans (rémunération fixe)	Janvier : demande de financement d'un projet de thèse (non nominatif) déposée par l'unité de recherche du auprès de la Cellule Recherche de l'UFR concernée. Candidat choisi par l'Unité de recherche après entretien	Disciplines concernées : avoir un projet de thèse s'inscrivant dans les axes de recherche prioritaires de la Région Bretagne Diplômes : remplir les conditions pour s'inscrire en doctorat, ne pas s'être déjà inscrit en Doctorat. Appartenance à titre principal à une Unité de Recherche de l'Université Rennes 2. Les cofinancements sont très fortement encouragés.	- Le fait d'obtenir une ARED de la Région Bretagne permet de se voir offrir un complément de service
Financement divers : CNRS, CNAF, INHA, BNF...		Selon appel à candidature	Prendre contact avec les différentes organisations, consulter les sites internet et chercher les appels à projet selon les thématiques	-

Allocations autres : organisations caritatives (ex : Fondation de France, Fondation motrice, SIDACTION, SFPT...)	Subvention transformée en contrat type contrat doctoral RENNES2 d'une durée de 6 mois à 3 ans..	Selon appel à candidature	Prendre contact avec les différentes organisations, consulter les sites internet et chercher les appels à projet selon les thématiques	
Convention CIFRE (Convention Industrielle de Formation par le Recherche)	un salaire supérieur ou égal à 23 484 € (salaire annuel, brut, hors charges patronales).	Candidature tout au long de l'année auprès de l'ANRT, l'association qui gère pour le compte du Ministère de la recherche les conventions CIFRE	<p>Trouver de préférence une entreprise ou un organisme de droit privé (financé au moins à hauteur de 50% par des fonds privés) qui embauchera le doctorant ou par exception une structure non « industrielle » Collectivités Territoriales, Parapublic, Associations à vocation sociale, ONG, CAUE (Conseils d'Architecture et d'Urbanisme et Environnement), Etablissements consulaires : chambres de commerce et d'industrie, d'agriculture, des métiers...) : une fois le dossier accepté, l'ANRT versera une subvention à l'entreprise ou l'organisme qui embauchera le doctorant pour faire sa thèse.</p> <p>Diplômes : remplir les conditions pour s'inscrire en doctorat, possibilités de candidater une fois inscrit en Master 2 Recherche et ce, jusqu'à son inscription en deuxième année de thèse exclue.</p> <p>Age : pas de condition d'âge mais la CIFRE doit constituer une première expérience professionnelle</p>	<p>Plus d'infos sur : http://www.anrt.asso.fr/index.jsp</p> <p>voir Espace CIFRE</p> <p>Cet espace propose des sujets des thèses mis en ligne par des entreprises</p>
Allocations ADEME		Du 1 ^{er} janvier au 31 mars de l'année de master 2	<p>Disciplines : la prévention et la lutte contre la pollution de l'air, la limitation de la production de déchets, leur élimination, leur récupération et leur valorisation, la prévention de la pollution des sols ; la réalisation d'économies d'énergie et de matières premières, le développement des énergies et matières premières renouvelables, notamment d'origine végétale, le développement des technologies propres et économes, la lutte contre les nuisances sonores.</p> <p>Condition de co-financement : même si le financement de la totalité des projets n'est pas complètement exclu, l'ADEME encourage fortement à ce que le projet soit co-financé.</p> <p>Diplômes : être titulaire d'un master ou d'une équivalence au 1er octobre de l'année de la candidature (les candidatures des étudiants en cours de master sont donc acceptées)</p> <p>Age : être âgé de moins de 30 ans au 1er octobre de l'année de la candidature</p> <p>Cumul : ne pas bénéficier d'une autre rémunération (cumul non autorisé)</p>	<p>Plus d'infos sur : http://www2.ademe.fr/servlet/KBaseShow?sort=-1&cid=96&m=3&catid=12374</p>
ATER, ATV	Se renseigner auprès du service du personnel enseignant de l'Université Rennes 2 à sylvie.joets@uhb.fr			